

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 2 juillet 2020

Etaient présents : Mmes et MM. Frédéric DREVET, Florence BENEDIC, Jean-Pierre JEROME, Michel AUBRY, Anny THOUVENIN, Annette PARISOT, Jean-François MAURICE, Ruth DIECKMANN, Eveline MAURICE, Thierry THOMAS, Carole HENNEQUIN, Thierry JEANCOLAS, Philippe MASSON, Thomas CARDOSO, Nadia BIETTE, Geoffrey JOLY, Catherine GIGNEY, Erick VOGEL, Sébastien HUMBERT, Delphine CLAUDIC, Jean-Christophe HOFFMANN, Cécile ADELBRECHT

Absents excusés : Néant

Absents : Mme V.AUBRY

Secrétaire de la séance : M. T.CARDOSO

82) CONVENTION DDFIP DES VOSGES - COMMUNE DE LA VÔGE-LES-BAINS

Considérant la fermeture actée de la trésorerie de Bains à compter du 1er septembre 2020 ; Monsieur le Maire rappelle son désaccord préalable quant à la mise en œuvre de la nouvelle organisation du réseau des finances publiques, notamment à La Vôge-les-Bains ; Considérant la nécessité de concilier d'une part une gestion optimisée des services, d'autre part le besoin d'une réponse de proximité aux demandes des particuliers, forces vives (entrepreneurs, associations) et collectivités. ; Considérant la concertation studieuse et approfondie entre les services de la DDFIP et les élus afin d'optimiser la nouvelle organisation initialement proposée et l'adapter aux particularités du territoire de proximité tant au niveau accueil du public, gestion et conseil aux collectivités ; Considérant la présentation faite par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques des Vosges relative à la réorganisation des services des finances publiques suite à cette concertation ; Considérant dès lors :

- 1 - la création d'un accueil de proximité DGFIP à la Maison France Services de La Vôge-les-Bains
- 2 - la mise en place d'un conseiller aux décideurs locaux implanté à La Vôge-les-Bains
- 3 - le rattachement de la mission de gestion des collectivités locales à la Trésorerie d'Epinal Poincaré

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la DDFIP.

83) FISCALISATION DE LA CONTRIBUTION COMMUNALE AU SIIS

Monsieur MAURICE Jean-François n'a pas pris part au vote. Considérant l'obligation annuelle de délibérer quant au mode de participation syndicale de la Commune au Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours (SIIS) du secteur de Bains-les-Bains quand celle-ci est fiscalisée ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **DECIDE** pour l'année 2020, la fiscalisation de la contribution communale au SIIS du secteur de Bains-les-Bains dont le montant s'élève à 12 753.10 euros.

84) SMIC DES VOSGES PARTICIPATION SYNDICALE 2020

Le Conseil Municipal est informé que la participation syndicale budgétaire à verser par la commune de La Vôge-les-Bains au SMIC pour l'année 2020, s'élève à 925 €. Considérant à l'unanimité que ce syndicat ne présente plus d'intérêt actuellement pour la commune, mais ne souhaitant pas aujourd'hui bloquer une situation qui devra pour autant être réexaminée globalement ultérieurement ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **ACCEPTE** le montant de la participation syndicale budgétaire d'un montant de 925 € à verser SMIC pour l'année 2020. Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65541 du budget primitif 2020.

85) SIVOS DE BAINS-LES-BAINS PARTICIPATION ANNUELLE 2020

Le Conseil Municipal est informé que la participation syndicale budgétaire à verser par la commune de La Vôge-les-Bains au SIVOS de Bains-les-Bains pour l'année 2020, sous réserve du vote du budget primitif 2020 par le comité syndical du SIVOS de Bains-les-Bains, s'élève à 162 159.12 € Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **ACCEPTE** le montant de la participation syndicale budgétaire d'un montant de 162 159.12 € à verser SIVOS de Bains-les-Bains pour l'année 2020. Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65541 du budget primitif 2020.

86) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mesdames Florence BENEDIC et Carole HENNEQUIN Messieurs Frédéric DREVET, Jean-Pierre JEROME et Thierry JEANCOLAS n'ont pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **ACCORDE** des subventions aux associations suivantes :

MAISON DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE	1 100,00
CARNAVALCADE	1 100,00
LES MAGNOLIAS	100,00
CLUB DES PAQUERETTES	200,00
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JULIE VICTOIRE DAUBIE	150,00
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	300,00
AMICALE DONNEURS DE SANG	200,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS DE LA VOGUE	370,00
PROTECTION CIVILE DES VOSGES	200,00
ADMR	500,00
ADAVIE	200,00
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS HARSULT	100,00
AFN LA VÔGE-LES-BAINS	100,00
MEMOIRE DU MAQUIS DE GRANDRUPT DE BAINS	210,00
LE SOUVENIR FRANÇAIS COMITE XERTIGNY	150,00
MAUSOLEE AMBIEVILLERS	50,00

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 à l'article 6574.

87) CREANCES ADMISES EN NON VALEURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ; Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public pour un montant de 16 971.75 € ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **PREND ACTE** des créances admises en non-valeurs ci-dessus citées. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public. Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6541.

88) ADHESION A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DES PRESTATIONS DE SERVICE DU POLE CARRIERES - INSTANCES PARITAIRES DU CENTRE DE GESTION DES VOSGES

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion des Vosges propose une convention relative à la mise en œuvre des prestations de service du pôle carrières - instances paritaires. Ces prestations consistent en des services d'accompagnement pédagogique, d'expertise ou de gestion, effectués à la demande de l'autorité territoriale. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en œuvre des prestations de service du pôle carrières - instances paritaires du Centre de Gestion des Vosges.

89) ADHESION A LA CONVENTION AU SERVICE D'ARCHIVAGE ITINERANT DU CENTRE DE GESTION DES VOSGES

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion des Vosges propose une convention relative au service d'archivage itinérant. Les prestations proposées consistent en un état des lieux, estimation des tâches à réaliser et devis, tri et classement des archives selon la réglementation, préparation des éliminations et rédaction des bordereaux pour visa par les Archives départementales. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service d'archivage itinérant du Centre de Gestion des Vosges.

90) TARIFS D'EXPLOITATION EN FORET COMMUNALE DE LA VÔGE-LES-BAINS POUR LA CAMPAGNE 2020/2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **AUTORISE** le Maire à adjuger à l'entreprise Tristan COUSIN domicilié à Le Clerjus, les tarifs d'exploitation suivants pour la parcelle 25-42-48-118a-121 :

- Abattage, façonnage de grumes feuillues : 12 € HT le m³
- Abattage, façonnage de grumes RX : 13 € HT le m³
- Débardage des grumes : 7 € HT le m³
- Abattage, façonnage BI : 8.50 € HT le m³
- Câblage, désencrouage travail à l'heure : 70 € HT l'heure
- Découpe (à l'heure) : 50 € HT l'heure

* pour parcelles diverses chablis :

- Abattage et façonnage de grumes feuillues : 13 € HT le m³,
- Abattage, façonnage de grumes RX : 14 € HT le m³
- Débardage des grumes : 8 € HT le m³,
- Abattage, façonnage BI : 8.50 € HT le m³
- Câblage, désencrouage travail à l'heure : 70 € HT l'heure
- Découpe (à l'heure) : 50 € HT l'heure

91) OPERATION RESEAU CABLE DE LA FORGE DE THUNIMONT

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux sur le réseau câblé de la Forge de Thunimont ; Considérant le montant estimatif des travaux dont le montant s'élève à 769.33 € TTC ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **CREE** l'opération réseau câblé de la Forge de Thunimont ; **ALLOUE** une enveloppe budgétaire d'un montant de 800 € à cette opération ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 à l'article 21533 de l'opération 527.

92) OPERATION ENROCHEMENT DU RUISSEAU D'HAUTMOUGEY RUE DU RONE

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux d'enrochement du ruisseau d'Hautmougey rue du Roné ; Considérant le montant estimatif des travaux dont le montant s'élève à 3 663 € TTC ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **CREE** l'opération enrochement du ruisseau d'Hautmougey rue du Roné ; **ALLOUE** une enveloppe budgétaire d'un montant de 3 700 € à cette opération ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 à l'article 2128 de l'opération 528.

93) ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix pour et 4 voix contre ; **ADOpte** le Budget Primitif Commune 2020 comme suit :

- Section de fonctionnement :
 * Dépenses : 1 639 850.00 €
 * Recettes : 1 639 850.00 €

- Section d'investissement :
 * Dépenses : 1 547 502.11 €
 * Recettes : 1 547 502.11 €

94) ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF BOIS 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **ADOpte** le Budget Primitif Bois 2020 comme suit :

- Section de fonctionnement :
 * Dépenses : 283 649.82€
 * Recettes : 283 649.82 €

- Section d'investissement :
 * Dépenses : 100 000.00 €
 * Recettes : 100 000.00 €

95) ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF CENTRE MUNICIPAL DE SANTE 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **ADOpte** le Budget Primitif Centre Municipal de Santé 2020 comme suit :

- Section de fonctionnement :
 * Dépenses : 10 000.00 €
 * Recettes : 10 000.00 €

- Section d'investissement :
 * Dépenses : 0.00 €
 * Recettes : 0.00 €



LA VÔGE-LES-BAINS, le 9 juillet 2020
 Le Maire,

Frédéric DREVET